



Demande d'aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière (AISI)

Délibération n°2016-105 APF du 27 octobre 2016 modifiée, instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière et son arrêté d'application n°1899 CM du 22 novembre 2016 modifié.

1- Nature de l'indivision (Cocher la case) :

- ☐ L'indivision successorale a fait l'objet d'une **décision judiciaire** devenue **définitive**
- ☐ L'indivision successorale fera l'objet d'une **décision amiable** de partage établie par un **notaire**
- ☐ L'indivision successorale fera l'objet d'un **protocole d'accord amiable** de partage établi par un médiateur foncier titulaire de la carte professionnelle ou par un avocat

Précisez votre lien de parenté avec l'indivision successorale :

2- Identité du demandeur

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom et Prénom(s) :

Nom de jeune fille pour les femmes mariées.....

Né(e) le à : Nationalité :

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Concubin(e) ☐ Veuf(e)

Adresse géographique :

Adresse postale :

Portable : Tél. : Fax. :

Courriel :

3- Situation professionnelle du demandeur

Avez-vous un emploi : oui ☐ non ☐

(Si vous répondez oui à la question, merci de renseigner les informations ci-dessous)

Profession : Type de contrat (CDI, CDD, etc.) :

Nom de l'entreprise : Nom de votre employeur :

Commune du lieu de travail :

Adresse postale de l'entreprise :

4- Composition du ménage

(Préciser l'identité de toutes les personnes vivant avec le demandeur)

Nom et Prénom	Naissance Date et lieu	Lien de parenté	DN	PC* O/N
1-	/...../.....			
2-	/...../.....			
3-	/...../.....			
4-	/...../.....			
5-	/...../.....			
6-	/...../.....			
7-	/...../.....			
8-	/...../.....			

*PC personne à charge

5- Ressources du ménage

Période des 3 derniers mois précédant la demande	REVENUS * DU DEMANDEUR (1)	REVENUS DES AUTRES MEMBRES DU MENAGE (2)	CUMUL REVENU S (1 +2)	Pension** alimentaire déductible (3)	TOTAL*** GENERAL NET (1+2)-3
Mois :.....					
Mois :.....					
Mois :.....					
TOTAL GÉNÉRAL					
MOYENNES Cadre réservé à l'administration					

* à partir du « relevé d'information des revenus familiaux » de la CPS ou à partir de feuilles de paie.

** seulement si vous versez une pension alimentaire

*** différence entre cumul des revenus et le montant de la pension alimentaire (si versée)

6- Objet de la demande (précisez en quelques lignes ou sur feuille libre l'objet de votre demande, l'historique de terre à partager, le nombre de personnes concernées par le partage, les prestations pour lesquelles vous demandez une prise en charge):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

7- Bien immobilier concerné par la situation d'indivision

Références cadastrales : section :n° :

Commune de.....Commune associée de.....

Nom de la terre :

P. K : Précision (près de, en face de, à côté de) :

8- Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur : à écrire de la main du demandeur

(« Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. »)

.....
.....

Fait àle

Signature :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT ET SERA RETOURNÉ A L'INTERESSÉ QUI LE DÉPOSERA UNE FOIS COMPLÉTÉ (Art 5 de la délibération n°2016-105 APF modifiée du 27 octobre 2016)

Votre demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

Ce qu'il faut fournir	Où se procurer les pièces
Une photocopie de pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille)	Mairie du lieu de naissance
Une copie de la carte d'assuré social du demandeur et de toutes les personnes composant le ménage, en cours de validité	Caisse de prévoyance sociale (CPS)
Un relevé d'information de la CPS justifiant des revenus du ménage <u>ou</u> à défaut les justificatifs des revenus du ménage sur la période des trois mois précédant la date d'enregistrement de la demande.	Un « relevé d'information des revenus familiaux » de la Caisse de prévoyance sociale (CPS)
Le cas échéant, le justificatif de la pension alimentaire versée ou perçue par les personnes composant le ménage	Greffe du tribunal
Une copie de la décision de partage amiable ou judiciaire (l'original vous sera demandé <u>en cas d'acceptation du dossier</u> , pour effectuer la procédure de transcription) Pour les décisions amiables , fournir une <u>attestation du notaire</u> . Pour les décisions judiciaires , fournir une copie du ou des jugement(s) + le certificat de non-appel ou le certificat de non-pourvoi	Notaire Greffe du tribunal
Un budget détaillé des coûts accompagné de devis des frais dont la prise en charge est sollicitée (pour les frais de géomètre, prévoir <u>au minimum 3 devis</u>)	Géomètres inscrits au tableau de l'ordre de géomètres-experts fonciers et des géomètres-topographes de la Polynésie française (voir liste jointe)
Un extrait de plan cadastral	Guichet de la DAF ou sur www.otia.gov.pf
Un état des transcriptions du demandeur (compte hypothécaire)	Guichet de la DAF ou sur le site www.daf.pf

INFORMATIONS UTILES

Seules, les demandes entièrement complétées, datées et signées sont à déposer ou envoyer, selon le cas à :

DAF PAPEETE
(Tahiti)
Immeuble TE FENUA
MĀ'OHĪ
B.P. : 114- 98713
Papeete
Tél : (689) 40 47 18 18

CELLULE DE
TARAVAO
(Tahiti)
Immeuble Super U
B.P. : 7024 - 98719
Taravao
Tél : (689) 40 57 22 16

SUBDIVISION DES
ÎLES SOUS-LE-VENT
(Raiatea)
Cité administrative de
Uturoa
B.P. : 44 - 98735
Uturoa
Tél : (689) 40 60 05 25

SUBDIVISION DES
ÎLES AUSTRALES
(Tubuai)
Cité administrative de
Mataura
B.P. : 92 - 98754
Mataura
Tél : (689) 40 95 03 01

SUBDIVISION DES
ÎLES MARQUISES
(Nuku Hiva)
Cité administrative de
Taiohae
B.P. : 26 - 98742
Taiohae
Tél : (689) 40 92 03 26

Ouvert au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

Ouverture dès 6 h 30 des guichets à DAF PAPEETE exclusivement

Courriel : direction.daf@administration.gov.pf

La Direction des affaires foncières traite vos données personnelles pour l'objet du formulaire et des finalités ultérieures liées à ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, consultez la Notice d'information à destination des usagers (disponible sur <https://www.service-public.pf/donnees-personnelles/?site=daf> – QR code ci-contre – et à l'accueil de la direction des affaires foncières).

